

Conseil Municipal du 9 juin 2022 à 19H00

Compte-rendu

Présents S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, S. HUMBERT, J. LAMBOLEY, S. PEQUIGNET, V. SCHAAF.

Excusés F. BESIN procuration à F. FLORI, F. LAMBALOT, Y. REVERCHON procuration à C. FAUCHER.

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Angélique FENDELEUR

Délibération n° 32/2022	1. Désignation secrétaire de séance : Madame Angélique FENDELEUR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
Délibération n° 33/2022	2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.
Délibération n° 34/2022	3. Compte Rendu délégation de fonction : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes : <u>A) La Commune renonce à son droit de préemption</u> <ul style="list-style-type: none"> • DIA transmise le 10 mai 2022 par Me. TACZANOWSKI PICHELIN notaires à DELLE Parcelle section A numéros 326-333-334-335-336-337-338-916 (15 350 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 10 mai 2022 • DIA transmise le 10 mai 2022 par Me Me. TACZANOWSKI PICHELIN notaires à DELLE Parcelles section A numéro 917 (4 470 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 10 mai 2022 • DIA transmise le 16 mai 2022 par Me Annie LOCATELLI notaire à BELFORT Parcelles section AB numéro 120-121 (1 039 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 16 mai 2022 <u>B) convention avec l'institut Saint Nicolas - ITEP Enfants</u> Signature d'une convention avec l'institut Saint Nicolas – ITEP Enfants (7 à 12 ans) – et la Commune d'Etueffont dans le cadre du projet d'embellissement du village : repeindre les bornes à incendie afin d'aider au financement de camp de vacances pour ces enfants.
Délibération n° 35/2022	4. Demande de rachat du bien de l'APF à l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche Comté (EPF) : Monsieur le Maire précise que pour diminuer les frais de notaire, de géomètre et réaliser les travaux d'aménagement (réseaux, voirie), il est nécessaire d'acheter le bien dans sa totalité. L'EPF a donné son accord de principe. Monsieur le Maire rappelle la délibération n°6/2022, du 28 janvier 2022, dans laquelle la commune demande la rétrocession partielle de parcelles au profit de la Fondation Arc

<p>Délibération n° 36/2022</p>	<p>en Ciel, pour un montant de 250 000 € : les parcelles 59, 61 et 64 sont concernées par une surface de 95a 82ca. Le bornage se déroulera le 29 juin prochain.</p> <p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à l'EPF Bourgogne Franche Comté la rétrocession des biens en portage aux prix et conditions visés ci-dessus au profit de la Commune d'Étueffont (pour un montant de 650 000 € (900 000 € – 250 000€)) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant,</p> <p>19h28 : arrivée de Madame Sandrine ABONNEAU</p> <p>5. <u>APF : Marché HT de travaux école</u> : Monsieur le Maire rappelle aux élus que la réunion d'analyse des offres (24 lots), pour la phase 1 : Réhabilitation école, s'est déroulée le 9 mai 2022. Le montant provisoire des travaux s'élève à 2 027 419, 25 € HT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 offres d'entreprises sont validées (montants HT) : <ul style="list-style-type: none"> o Lot 1 - Gros œuvre : METGZER BTP (327 589, 81 €) o Lot 2 – Charpente, Structure Bois, Bardage Bois : ARKEIDIA (194 001, 77 €) o Lot 3 – Charpente métallique : MUNCH METAL INDUSTRY (22 771, 79 €) o Lot 4 – Echafaudages : FREGONESE (22 916, 50 €) o Lot 5 – Zinguerie, couverture, bardage en tuiles : ARKEDIA (174 712, 30 €) o Lot 6 – Couverture, Bac sec ; étanchéité : CLAIR ET NET SAS (30 661, 51 €) o Lot 8 – Stores extérieurs : MENUISERIE CLAUDE (14 745, 67 €) o Lot 9 – Electricité : SARL SEEB (156 690 €) o Lot 10 – Eclairage Public : SPIE CITYNETWORKS (53 702, 60 €) o Lot 11 – Chauffage, Ventilation : SAS G2T (272 451, 76 €) o Lot 12 – Plomberie, Sanitaire : SAS G2T (45 839, 68 €) o Lot 13 – Forages : ARVENE DRILUNG (225 315 €) o Lot 15 – Bardage ventilé fibre ciment : MOREL (61 727, 86 €) o Lot 18 – isolation chape ciment : TECHNOCHAPE (31 485 €) o Lot 19 – Carrelage, faïence : SARL MACCANIN ET FILS (37 544, 50 €) o Lot 20 – Menuiseries extérieures bois : MENUISERIE CLAUDE (68 067, 88 €) o Lot 22 : Faux-plafonds : SOMEGYPS (26 373, 50 €) o Lot 23 – Revêtements de sols souples : SARL SOL-PRO (14 126, 50 €) o Lot 24 : Aménagement extérieurs : TROMMENSCHLAGER (246 695, 62 €) - 4 lots sont considérés comme infructueux. Les lots seront relancés en direct sans publicité et sans mise en concurrence préalable selon l'article L2122 du code de la commande publique. (Le lot 16 - serrurerie - est resté sans réponse) - Une négociation est engagée pour un lot (lot 7 : menuiseries extérieures bois vitrées). <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de services des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'école pour un montant prévisionnel de 2 027 419, 25 € HT.</p>
--------------------------------	---

Délégation n° 37/2022	<p>6. Demande de subvention Piste d'athlétisme : Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il est nécessaire de restaurer la piste d'athlétisme (1260 m²) du stade municipal Auguste Graillet, pour un montant de 15 523, 20 € HT. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour cette opération.</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Agence Nationale du Sport une demande de subvention pour une remise en état de la piste d'athlétisme du stade municipal Auguste Graillet à hauteur de 20 %.</p> <p>Madame Angélique FENDELEUR s'interroge sur l'entretien futur de la piste après la rénovation. Monsieur le Maire propose d'inscrire au prochain budget l'achat d'un rabot multifonctions qui pourra s'adapter sur le tracteur espace vert.</p>
Délégation n° 38/2022	<p>7. Annulation loyers : Suite aux difficultés financières rencontrées par la SAS ANOA, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en non-valeur des loyers 2022 pour un montant de 1 527, 21 €.</p>
Délégation n° 39/2022	<p>8. convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au nouveau service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion avec effet au 8 avril 2022 au prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 75 € la visite réalisée (tarif actualisé chaque année par le conseil d'administration avec le budget primitif) ; - de 40 € de l'heure de tiers-temps, y compris les interventions du psychologue et de l'ergonome, lorsque l'adhérent dispose de son propre comité technique/comité social territorial. <p>et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.</p>
Délégation n° 40/2022	<p>9. Négociation par le Centre de Gestion d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents : le conseil municipal décide, à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion de négocier pour le compte des communes et établissements publics du département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.</p>
Délégation n° 41/2022	<p>10. Transfert de l'exercice de la compétence « IRVE » à Territoire d'Energie 90 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » à TDE 90 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend également l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.</p>
Délégation n° 42/2022	<p>11. Désignation des jurés de la cour d'assises 2023 : Selon l'arrêté préfectoral, le conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort sur la base de la liste électorale de la commune d'Etueffont, a désigné les jurés suivants : Monsieur Eric HUMBERT, Monsieur Pascal HECK et Madame Isabelle CHEVROLET.</p> <p>12. informations diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Départ du vétérinaire au 12 mai 2022. La collectivité souhaite louer le local, de 88, 61 m² à un professionnel médical ou paramédical.

- Travaux :

- Aménagement des trottoirs Grande Rue à Etueffont : réalisé par l'entreprise TROMMENSCHLAGER pour un montant prévisionnel de 61 556 € HT (subvention de l'état - DETR de 12 400€).

- Installation d'un city stade à Étueffont : les travaux sont prévus dernière semaine du mois de juin pour un montant de 58 461 € HT. Cet équipement est subventionné à hauteur de 46 768 € par l'Agence Régional du Sport.

- Aménagement et sécurisation du Carrefour APF / Grande Rue / Rue des Bois Sarclés/ Rue Ecole Maternelle : Travaux d'un montant prévisionnel de 90 438 € HT subventionné à hauteur de 40 000 € par le Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux communes. Organisation prochaine d'une réunion d'information pour les riverains.

- Chapelle du Mont Bonnet : Les travaux effectués par les entreprises Morel et Eglinger sont terminés. Coût de l'opération : 35 733 € TTC.

Remerciements à Madame Angélique FENDELEUR pour les travaux de peinture sur le mobilier, les boiseries et la remise en état intérieure après travaux. Mme Delphine BOURGEOT est remerciée pour l'aide qu'elle lui a apporté pour la rénovation des bancs.

Mme Angélique FENDELEUR informe également que la paroisse organise un pèlerinage qui se déroulera le 25 juin 2022.

-Elections législatives les 12 et 19 juin 2022.

-Forge Musée : Adhésion à la FEMS (fédération des écomusées et des musées de société) qui pourra aider l'association dans son plan de formation culturelle (PFC).

Madame LE FOLL, Conservatrice Régionale à la DRAC, a visité la Forge début mai pour parler de l'avenir du musée.

-Exposition d'art : Elle se déroulera du 2 au 3 juillet de 14h00 à 18h00 le samedi et de 9h30 à 18h00 le dimanche avec un barbecue organisé le midi par le Comité des Fêtes.

Plusieurs lieux d'exposition : 42 exposants

- A la Forge Musée : principalement des sculpteurs (présents dès mercredi)
- Sous le préau de l'Ecole Primaire : préparés par les enfants des écoles
- A l'Eglise : tableaux et sculpteurs
- Au Mille Club : photographes, aquarelles, peintures, exposition des enfants

Budget de l'exposition : Recettes 845 € (exposants) ; Dépenses ± 800 €
2 ateliers seront proposés : atelier papier mâché et atelier modelage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H 10

La Secrétaire de séance,


Angélique FENDELEUR

Le Maire,




Maire FESSLER.